

Agent Technique polyvalent

Synthèse de l'offre

Employeur :	JASSERON
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O00118114413
Date de dépôt de l'offre :	07/11/2018
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/01/2019
Date limite de candidature :	15/12/2018
Service d'affectation :	Service Technique

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Ain
Lieu de travail :	450 Chemin des Bruyères Jasseron 01250 Jasseron

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint technique territorial Agent de maîtrise
Famille de métier :	Entretien et services généraux
Métier(s) :	Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural

Descriptif de l'emploi :

La commune de Jasseron recrute un adjoint technique ou agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er janvier 2019 sous l'autorité du Maire ou des Adjointes

Profil demandé :

Permis B exigé, permis C souhaité
Habiletations (travaux électriques, CACES nacelle, mini-pelle...)
Sens de l'écoute et de l'observation

Rigueur et organisation
Dynamisme et réactivité
Bonne résistance physique
capacité à gérer une équipe

Mission :

Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune
Assurer le suivi des mises aux normes, contrôles techniques et contrats de maintenance, la sécurité des chantiers
Entretien et assurer les opérations de 1ère maintenance des bâtiments, des équipements, de la mécanique
Réaliser les opérations de petite manutention
Missions occasionnelles en espaces verts, voirie, fleurissement, automobile, entretien du petit matériel

Courriel : mairie@jasseron.com

Téléphone : 04 74 30 01 04

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.